

BULLETIN INDIVIDUEL D’AFFILIATION
CCN DES HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS (ENSEMBLE DU PERSONNEL*)

CADRE RÉSERVÉ UMANENS - À REMPLIR PAR LE CONSEILLER COMMERCIAL
CODE VENDEUR : _____ B

umanens

L'humain a du sens

Gerep

TOUTE LA PROTECTION SOCIALE

DISTRIBUÉ PAR LES MUTUELLES MEMBRES
A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR
STRUCTURE : ISOLÉ / FAMILLE

STRUCTURE : ☐ ISOLÉ / ☐ FAMILLE

ÉTABLISSEMENT (CONTRAT EC_ UHC_____)

RÉGIME COLLECTIF OBLIGATOIRE CHOISI PAR L'EMPLOYEUR : Conventionnel

CATÉGORIE DU RÉGIME APPLICABLE AU SALARIÉ : ☒ Ensemble du personnel*

RAISON SOCIALE : _____

N° SIRET : _____

CORRESPONDANT ÉTABLISSEMENT / FONCTION : _____

☐ MME ☐ M. NOM : _____ PRÉNOM : _____

EMAIL : _____

TÉLÉPHONE FIXE : _____ - PORTABLE : _____

* En application des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017.

IDENTIFICATION DU SALARIÉ

DATE D'EFFET DE L'AFFILIATION : ____/____/20____ DATE D'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT : ____/____/____

☐ MME ☐ M. NOM : _____ NOM JEUNE FILLE : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ - NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE : _____

RÉGIME : ☒ GÉNÉRAL / (Je bénéficie de la télétransmission des décomptes. En cas de refus, cochez ici : ☐)

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ - VILLE : _____

EMAIL : _____

TÉLÉPHONE FIXE : _____ - PORTABLE : _____

COTISATIONS POUR LE RÉGIME GÉNÉRAL EN % PMSS

A titre indicatif retrouvez les cotisations en équivalent € sur umanens.fr

COTISATIONS



STRUCTURE 2		CHOIX 1
	Isolé ⁽¹⁾	CONVENTIONNEL (choix employeur)
		1,10% PMSS
	Famille ⁽²⁾	2,84% PMSS

⁽¹⁾ Isolé : Salarié seul

⁽²⁾ Famille : Salarié et ses ayants droit le cas échéant (conjoint et/ou enfants)

Selon le régime obligatoire mis en place par votre employeur, vous pourrez choisir un niveau de garantie supérieur, **le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge**.
Les cotisations pour vos ayants droit sont à ajouter au niveau de garantie choisi, et sont uniquement à votre charge.

SIGNATURE EMPLOYEUR ET CACHET

Fait à : _____

Le : ____/____/____

SIGNATURE SALARIÉ(E)

Fait à : _____

Le : ____/____/____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

BULLETIN INDIVIDUEL D’AFFILIATION
CCN DES HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS



EN CAS DE MODIFICATION DE VOTRE SITUATION,
MERCI D’UTILISER LE BULLETIN DE CHANGEMENT DE SITUATION.

DISTRIBUÉ PAR LES MUTUELLES MEMBRES

S’il y a modification de garanties facultatives, cela nécessite une demande écrite adressée avant le 31/10 de l’année pour effet au 01/01 de l’année suivante.

A REMPLIR PAR LE SALARIÉ

JE SOUSSIGNÉ(E) [] MME [] M. NOM : PRÉNOM :
NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE :
RAISON SOCIALE DE MON ÉTABLISSEMENT :
EMAIL :
TÉLÉPHONE FIXE : - PORTABLE :
COMPLÈTE MON AFFILIATION COMME SUIT :

AFFILIATION OBLIGATOIRE DES AYANTS DROIT

SITUATION FAMILIALE : [] CÉLIBATAIRE / [] MARIÉ(E) / [] PACSÉ(E) / [] VIE MARITALE / [] DIVORCÉ(E) / [] VEUF(VE)

Nombre de personnes à charge : []

J’ai l’obligation d’affilier :

➡ Mon(ma) conjoint(e) :

[] MME [] M. NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : []/[]/[] - NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE : []

RÉGIME : [X] GÉNÉRAL / (Mon(ma) conjoint(e) bénéficie de la télétransmission des décomptes. En cas de refus, cochez ici : [])

➡ Mon(mes) enfant(s) :

Chaque ayant droit bénéficiera des mêmes garanties que vous.

Table with 7 columns: NOM, PRÉNOM, SEXE (M/F), DATE DE NAISSANCE, N° DE SÉCURITÉ SOCIALE (de rattachement, le cas échéant), TÉLÉ TRANSMISSION. Rows for Enfant 1 to Enfant 4.

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE BULLETIN INDIVIDUEL D’AFFILIATION

CADRE RÉSERVÉ À LA MUTUELLE

- ➡ La photocopie des attestations de droit à l’Assurance Maladie pour l’ensemble des personnes affiliées...
➡ 1 certificat/attestation pour les enfants de 21 ans et plus (scolarité, pôle emploi, apprentissage...)
➡ Justificatif d’identité avec photo en cours de validité*
➡ 1 RIB pour les prélèvements, accompagné du mandat SEPA (prélèvement cotisations facultatives)
➡ RIB(s) pour le versement des prestations aux bénéficiaires

Vos pièces ci-dessus ainsi que votre bulletin individuel d’affiliation sont à remettre à l’employeur ou à envoyer à :
Gerep Gestion - 4 rue de Vienne - CS 40001 - 75378 Paris Cedex 08.

SIGNATURE SALARIÉ(E)

Fait à : / Le : []/[]/[]

J’atteste sur l’honneur l’exactitude des informations fournies.

Pour recevoir des offres des membres d’Umanens, cochez la case []

MENTIONS LÉGALES ET RGPD

VOTRE MUTUELLE

Les organismes assureurs

Contrat assuré par **LA MUTUELLE FAMILIALE**, SIREN 784 442 915, 52, rue d’Hauteville - 75487 PARIS CEDEX 10 ; Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.

Les organismes distributeurs

MUTUA CONSEIL SOCIÉTÉ DE COURTAGE EN ASSURANCE : SAS au capital de 4 000 €, 176 avenue Charles de Gaulle - 92522 Neuilly sur Seine Cedex - RCS Nanterre 820 528 677 garantie financière à hauteur de 115 000 € RC Pro de 5 000 000 € - **MUTUA CONSEIL** est soumis au contrôle de l’ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout 75436 cedex 09. En cas de réclamation client : Mutuaconseil Service réclamation - 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly sur Seine Cedex ou reclamation@mutuaconseil.fr.

VOTRE GESTIONNAIRE

GEREP :

Société indépendante de courtage en assurance - 4 rue de Vienne - 75008 Paris - SAS ou capital de 101 120€ - RCS Paris B 351 299 862. Immatriculé à l’ORIAS sous le n° 07 000 294 (www.orias.fr) Gerep est soumis au contrôle de l’ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout 75436 cedex 09.

En cas de réclamation client : GEREP - Service réclamation - CS 4000 I, 4 rue de Vienne, 75378 Paris cedex 08 ou reclamation@gerep.fr - Les réclamations sont traitées dans un délais de 2 mois.

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, et le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 s’applique aux réponses faites au présent formulaire.

Finalités du traitement

La collecte, l’enregistrement et le traitement de vos données personnelles via le présent bulletin d’adhésion a pour but d’assurer la passation, la gestion et l’exécution de votre contrat d’assurance auprès du délégataire de gestion du présent contrat. Les réponses renseignées présentent un caractère obligatoire. A défaut, la Mutuelle ne sera pas en mesure d’assurer l’enregistrement et la gestion de votre adhésion.

Elles pourront également être utilisées pour vous proposer des offres avec votre consentement exprès, exprimé dans la case ci-contre ☐ . Vous pouvez exercer le retrait de votre consentement à tout moment.

Bases légales du traitement

La collecte et le traitement de vos données est nécessaire à l’exécution de votre contrat et au respect de ses obligations légales par la Mutuelle en matière de lutte contre le blanchiment et fraude.

Données et catégories de personnes concernées

Les données collectées concernent ainsi celles des adhérents de la Mutuelle et leurs ayant-droits.

Elles portent sur leur état civil, leur NIR, leur RIB ou tout autre document nécessaire à la gestion et l’exécution du contrat, notamment :

- Les données relatives à l’identification des parties (état civil, pièces d’identité, coordonnées etc.) ;
- Les données relatives à la situation familiale des parties ou intéressés au contrat et nécessaires à son application ;
- Les données relatives à la situation professionnelle des parties ou intéressés au contrat et nécessaires à son application (CSP, domaine d’activité, convention collective etc.) ;
- Les données nécessaires à la passation, l’application du contrat et à la gestion des prestations liées au contrat (numéro d’identification de l’adhérent, autorisation de prélèvement, remboursements complémentaires sécurité sociale etc...).

MENTIONS LÉGALES ET RGPD

Destinataires

Ces données sont destinées aux services de la Mutuelle et peuvent être transmises à ses partenaires prenant part à l’exécution de vos garanties.

Durée de conservation

Ces données sont conservées le temps nécessaire à l’exécution de votre contrat d’assurance et conformément aux délais de prescription en vigueur.

Droits des personnes concernées

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou leur limitation. Vous disposez également d’un droit d’opposition au traitement de vos données et droit à leur portabilité (cf. CNIL pour plus d’informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous devez fournir vos nom, prénom, n° adhérent ainsi qu’une copie d’une pièce d’identité et contacter le délégué à la protection des données (DPO) de notre Gestionnaire (adresse figurant dans l’encadré VOTRE GESTIONNAIRE). Si vous n’êtes pas satisfait de vos échanges avec la Mutuelle, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) à l’adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

DROIT DE RENONCIATION

Adhésion à distance

Toute personne physique ayant adhéré à distance, à des fins qui n’entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, à un règlement ou à un contrat collectif à adhésion facultative, dispose d’un délai de quatorze jours calendaires révolus pour y renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir à compter du jour où l’adhésion a pris effet.

Dans ce cadre, l’application des garanties ne pourra pas être demandée avant écoulement du délai précédent, sauf demande d’exécution anticipée, en cochant la case ci-contre : ☐ je sollicite l’exécution anticipée de mes garanties à compter de la date portée au présent bulletin ou dès sa réception si cette date est postérieure.

Démarchage

Toute personne physique qui fait l’objet d’un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui adhère dans ce cadre à un règlement ou à un contrat collectif à adhésion facultative à des fins qui n’entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d’y renoncer par lettre recommandée avec demande d’avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la signature du bulletin d’adhésion sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités (article L.221-18 et L.221-18-1 du Code de la mutualité).

Modalités

La renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec accusé de réception, envoyée à l’adresse suivante : **Mutuaconseil Service réclamation - 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly sur Seine Cedex ou reclamation@mutuaconseil.fr** selon le modèle ci-après : « Par le présent envoi recommandé avec avis de réception, je soussigné(e) [nom, prénom, adresse, n° adhérent], déclare renoncer à mon adhésion au contrat [référence de la garantie], souscrit le [date] à [lieu]. Date et signature ».

Conséquences

L’exercice du droit de renonciation dans le délai prévu met fin à l’adhésion à compter de la date de réception de l’envoi recommandé. Le membre participant demeure néanmoins tenu au paiement de la partie de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a couru. Ce montant proratisé est déterminé en jours calendaires.

Le droit de renonciation ne peut plus être exercé lorsque le membre participant demande l’exécution anticipée de ses garanties en cas d’adhésion à distance, ou lorsque sa garantie est mise en œuvre en connaissance de cause par lui-même et ses ayants droit, en cas de démarchage.